

## Synode : le père Thomasset détruit les fondements de la morale

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Relativisme](#)

Date : 8 août 2015



Le prêtre jésuite **Alain Thomasset** est membre du Centre Sèvres à Paris, professeur de théologie morale, titulaire de la chaire Jean Rodhain. Il a participé en mai dernier au « Conseil de l'ombre », convoqué par le cardinal **Marx** et d'autres évêques comme préparation pour le Synode de la Famille. Dans son intervention qui vient d'être publiée, le jésuite a nié quelques uns des principes fondamentaux de la morale catholique et a défendu ouvertement l'usage des contraceptifs, le nouveau mariage après un divorce et la reconnaissance juridique des unions entre personnes de même sexe. Benoît-et-moi a traduit la réaction d'un blogueur espagnol, car visiblement, en France, personne n'ose dénoncer ce loup.

"Ce que dit le P. Thomasset SJ est ce que l'on peut attendre, en tenant compte du lieu où il prononçait son discours, une réunion semi-secrète pour préparer l'introduction dans l'Église du divorce, et des choses similaires. Mais n'allons pas trop vite. Commençons par le principal, en cédant la parole au P. Thomasset :

« Je crois que l'interprétation de la doctrine des actes dénommés « intrinsèquement mauvais » est une des sources fondamentales des difficultés actuelles de la pastorale des familles, car c'est celle qui détermine en grande partie la condamnation des moyens de contraception artificiels, des relations sexuelles des divorcés remariés et des couples homosexuels, même stables ».

D'après moi, le P. Thomasset n'aurait pas pu dire les choses plus clairement. Dans ce paragraphe (et dans tout son discours), il montre une façon de raisonner qui est commune au cardinal **Kasper** et à la majorité, sinon à tous, parmi ceux qui défendent ses thèses. Ils ne partent pas de l'Écriture, de la Tradition ou du Magistère pour arriver à des conclusions sur le sujet du mariage, du divorce, etc. Ils partent, comme prémisse indubitable, du fait que les moyens de contraception sont bons, qu'il faut permettre le divorce et que les couples du même sexe sont fantastiques et que, par conséquent, toute doctrine qui s'oppose à ces choses doit être rejetée. Le critère suprême de la foi n'est plus le Christ, mais si la doctrine est en accord ou pas avec le *Zeitgeist*.

C'est à dire que ces théologiens n'essaient pas d'annoncer l'Évangile au monde mais d'annoncer le Monde à l'Église. Leurs principes de base, c'est ce qui est donné comme étant à la mode actuellement : dans les années soixante, c'était le marxisme, maintenant ce sont les couples de même sexe et d'ici vingt ans ce sera le sacerdoce des végétaux ou n'importe quelle autre chose. Cela n'a pas d'importance, car ce qui est déterminant et ce qui importe selon leurs propres paroles c'est ce qui est politiquement correct en ce moment. Pour eux, ces dogmes du politiquement correct sont le présupposé, la prémisse et le point de départ et il n'est pas nécessaire de les justifier, mais ce sont eux qui servent à justifier tout le reste.

C'est ainsi donc, que le P. Thomasset veut détruire la doctrine des actes intrinsèquement mauvais qui est l'un des fondements de la morale catholique, car il se rend compte justement que c'est cela qui empêche que s'imposent les nouveaux dogmes séculiers qu'il défend. Cette doctrine dit quelque chose d'évident: il y a des comportements qui sont objectivement mauvais, en marge des circonstances. Tuer intentionnellement un innocent c'est toujours mal. L'adultère est toujours mal. Qu'importent les excuses que l'on peut y mettre, il y a des choses qu'on ne peut jamais faire, en aucune circonstance. Mais évidemment quand on veut défendre quelques unes de ces choses qui ne peuvent être faites, comme c'est le cas du P. Thomasset SJ, il faut choisir : ou la doctrine de l'Église ou le politiquement correct. Et il a choisi d'après ce qu'il nous explique, le politiquement correct :

“Les références éthiques objectives que fournit l'Église, ne sont qu'un élément (essentiel mais pas le seul) dans le discernement moral qui doit avoir lieu dans la conscience personnelle”.

En d'autres termes, pour le P. Thomasset, l'Église et la Révélation de Dieu n'ont pas le pouvoir de déterminer de façon définitive qu'il y a des comportements intrinsèquement (ou toujours) mauvais, mais seulement de donner des conseils généraux, que chacun appliquera comme il lui semblera le mieux, en fonction de ses propres fins, des circonstances et de son histoire personnelle. Ce qui a été révélé par Dieu en Jésus Christ n'est qu'un élément de plus que chacun doit considérer, un élément important, mais un de plus. Cela ne ressemble à rien que nous puissions trouver dans l'Écriture, la Tradition ou le Magistère de deux mille ans de christianisme. Par contre, si le P. Thomasset et ses collègues agissaient comme doit agir un théologien catholique, ils découvriraient immédiatement que la doctrine des actes intrinsèquement mauvais est celle qu'enseigne l'Écriture. Cela paraît incroyable qu'il faille rappeler à un théologien que le fondement de la morale catholique est dans les commandements de la loi de Dieu, qui sont basés précisément sur l'idée qu'il y a des actes qui sont toujours mauvais : *tu ne commettras pas l'adultère. Tu ne donneras pas de faux témoignage. Tu ne tueras pas. Tu ne convoiteras pas le bien d'autrui.* Ou bien c'est ma Bible qui est mauvaise ou alors il y a des traductions alternatives dans lesquelles un commandement dit quelque chose comme cela : « en général, l'adultère ne convient pas, mais tu sais, parce que c'est toi, avec ton vécu, et que nous savons bien qu'il y a des voisines qui sont très jolies et qu'il y a des épouses très pénibles, en fin de compte, tu as le droit d'être heureux, parce que tu le mérites ».

Et il est particulièrement irritant, d'autre part, que le P. Thomasset ait le toupet de dire qu'il forge sa thèse « dans le cadre de la *tradition* (sic) catholique », en taisant que la Tradition catholique rejette frontalement sa position, de sorte que, dans le meilleur des cas, il faudrait considérer cette position comme une tumeur maligne que l'Église s'est efforcée d'éradiquer durant deux millénaires. En effet déjà Saint Paul enseignait qu'il n'est pas licite de faire le mal pour obtenir le bien (cf Romains 3,8) et même l'Église l'a enseigné depuis lors. Nous pourrions citer Saint Thomas, Saint Augustin et une infinité d'autres Maîtres de l'Église, mais pour ne pas faire durer la chose, voyons l'une des expositions les plus récentes de cet enseignement constant du Magistère, l'encyclique [Veritatis Splendor](#), du Pape Saint **Jean Paul II** :

« 56. 56. Pour justifier de telles positions, certains ont proposé une sorte de double statut de la vérité morale. En plus du niveau doctrinal et abstrait, il faudrait reconnaître l'originalité d'une certaine considération existentielle plus concrète. Celle-ci, compte tenu des circonstances et de la situation, pourrait légitimement fonder des exceptions à la règle générale et permettre ainsi d'accomplir pratiquement, avec une bonne conscience,

ce que la loi morale qualifie d'intrinsèquement mauvais. Ainsi s'instaure dans certains cas une séparation, voire une opposition, entre la doctrine du précepte valable en général et la norme de la conscience de chacun, qui déciderait effectivement, en dernière instance, du bien et du mal. Sur ce fondement, on prétend établir la légitimité de solutions prétendument « pastorales », contraires aux enseignements du Magistère, et justifier une herméneutique « créatrice », d'après laquelle la conscience morale ne serait nullement obligée, dans tous les cas, par un précepte négatif particulier. [...]

« 67. [...] Si l'on considère les préceptes moraux positifs, la prudence doit toujours vérifier leur pertinence dans une situation déterminée, en tenant compte, par exemple, d'autres devoirs peut-être plus importants ou plus urgents. Mais les préceptes moraux négatifs, c'est-à-dire ceux qui interdisent certains actes ou comportements concrets comme intrinsèquement mauvais, n'admettent aucune exception légitime ; ils ne laissent aucun espace moralement acceptable pour « créer » une quelconque détermination contraire. Une fois reconnue dans les faits la qualification morale d'une action interdite par une règle universelle, le seul acte moralement bon consiste à obéir à la loi morale et à éviter l'action qu'elle interdit

Le saint pape polonais a exposé très clairement que l'Église enseigne qu'il y a des actes intrinsèquement mauvais, qui sont toujours interdits, sans aucune exception. Mais évidemment le bon jésuite français préfère ne pas beaucoup penser à cela, parce que parmi ces actes intrinsèquement mauvais se trouvent l'adultère, les relations homosexuelles et l'usage de moyens de contraception artificiels, qui sont précisément les trois transcendants du bien selon la doctrine thomassetienne. En réalité, la proposition du P. Thomasset est aussi vieille que le péché. Ce qu'il dit c'est que la fin justifie les moyens, avec la nouvelle formulation consistant à « privilégier le devoir le plus important », mais avec le même fond.

Évidemment, le langage ambigu qui obscurcit la question au lieu de l'éclairer n'est pas absent. Par exemple, il est fréquent qu'il affirme la doctrine de l'Église et ensuite qu'il la nie immédiatement dans d'autres paroles, sans se préoccuper de la contradiction et en obtenant ainsi l'objectif désiré : donner l'impression qu'il accepte la doctrine de l'Église quand, dans la pratique, il la nie. Par exemple, il dit qu'« un désordre objectif n'entraîne pas nécessairement une culpabilité subjective », une chose qui est de la pure doctrine de Saint Thomas et complètement orthodoxe. Cependant dans la phrase suivante, comme si de quelque façon, cela se déduisait de l'antérieur, il indique : « Il faudrait dire plus clairement que l'intention et les circonstances peuvent influencer la qualification objective de l'acte ». Cela n'est pas « plus clair », mais exactement le contraire de ce qui a été dit précédemment : de la différenciation entre le mal objectif et la culpabilité subjective que fait la Tradition de l'Église, le P. Thomasset « déduit » le contraire, à savoir, qu'en réalité tout est subjectif, parce que le mal objectif des actes dépend magiquement de l'intention. Du n'importe quoi. Et il a l'aplomb de dire « toute la tradition morale catholique demande ce discernement qui tient compte de ces divers éléments pour un jugement moral qui est laissé en dernière instance à la conscience des personnes », alors qu'il sait que la réalité est exactement le contraire.

Comme il fallait s'y attendre, on trouve aussi le rejet frontal d'*Humanae Vitae*, avec la référence à la conduite honteuse de ces évêques qui avaient manifesté contre elle dans les années soixante. Le P. Thomasset tranquillise ensuite les lecteurs en disant que les contraceptifs qui lui paraissent admissibles sont ceux du type non abortif. Je suppose qu'il le dit de bonne foi (bien que le niveau d'auto-tromperie nécessaire pour cela soit de proportions galactiques). Cependant il est évident que, si nous suivons ses théories et si nous rejetons l'existence d'actes intrinsèquement mauvais, l'avortement qui n'est pas un de ces actes, cesserait d'être intrinsèquement mauvais et sa qualification morale dépendrait des circonstances, du conflit des devoirs et de l'histoire de chacun. Autrement dit, sa posture ne se différencie en rien de celle des grands partisans actuels de l'avortement, qui affirment hypocritement que l'avortement est une tragédie, mais que c'est aussi quelque chose qui reste au libre choix de chaque personne, selon les circonstances qui leur sont propres, etc. Conséquence : plus de quarante millions d'enfants avortés par an.

Vous croyez que j'exagère en disant ce que je dis sur l'avortement ? Le P. Thomasset lui-même dans un [entretien au journal La Croix](#) en 2011 présentait le cas de parents qui, informés que leur enfant à naître va être trisomique, y voient comme « un conflit de devoirs » entre l'obligation de respecter la vie humaine et la « nécessité de préserver l'équilibre du couple et sa santé ». Dans ce cas le magistère nous « éclaire, mais ne peut pas nous donner plus de référence », parce que « la complexité des situations rend impossible le respect de toutes les valeurs qui sont en jeu », de sorte que chacun doit prendre sa propre décision. Sa posture, en définitive, est exactement identique à celle de l'immense majorité des partisans de l'avortement : le droit à décider de tuer ou ne pas tuer son enfant.

Il affirme aussi qu'« une relation homosexuelle vécue dans la stabilité et la fidélité peut être un chemin de sainteté » et ose citer en « soutien » de ce n'importe quoi la vocation universelle à la sainteté que le Concile Vatican II proclame, comme si dans le Concile il y avait eu la plus minime justification pour l'idée blasphématoire de ce que le péché est un « chemin de sainteté ». Cette « stabilité » dont il parle, n'est en réalité par autre chose que la persistance dans le péché, qui augmente la gravité du péché au lieu de le diminuer, comme le comprend toute personne de doigts de bon sens.

De même, il sépare les deux finalités du mariage, celle qui permet la procréation et celle qui unit, comme s'il s'agissait de deux choses séparées et interchangeable (pour justifier l'usage des contraceptifs, de même que font les adolescents, pourvu qu'il y ait toujours « l'amour »). Il a également, le toupet, d'affirmer qu'il faut « développer » les intuitions de Jean-Paul II dans [Familiaris Consortio](#), quand ce qu'il en veut dire, c'est qu'il faut nier ce que Jean-Paul II a expressément enseigné dans son exhortation apostolique. À cela il faut ajouter qu'il confond intentionnellement le *sensus fidei* (le sens de la foi) avec le désir des pécheurs de se justifier, qu'il nie à l'Église la capacité d'enseigner des vérités morales définitives (puisqu'en tout cas elles seraient sujettes à « l'expérience toujours nouvelle des chrétiens en un temps et en une culture données »), qu'il transforme la conscience en un substitut de la loi morale et que sa finalité principale n'est pas que les hommes se convertissent, mais de les « déculpabiliser ».

Enfin, je ne veux pas fatiguer les lecteurs. En résumé nous pouvons dire que la proposition du P. Thomasset, non seulement nie plusieurs doctrines catholiques fondamentales sur la famille,

mais détruit les fondements mêmes de la morale catholique, comme unique moyen d'obtenir ce qu'il désire : l'acceptation du divorce, de l'avortement, des contraceptifs et des relations homosexuelles. Ce n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi car son argumentation ne part pas de la Révélation du Fils de Dieu au monde, mais de la révélation (basiquement sexuelle) de l'omnisciente et toujours sage Modernité à une Église obscurantiste qui a trompé les chrétiens durant deux millénaires.

Franchement, tout cela, la seule chose que cela suscite en moi c'est de la lassitude car ce ne sont rien de plus que les mêmes bêtises que tant d'autres ont prétendu (sans succès) introduire dans l'Église, avec à peine une petite et rapide touche de peinture pour dissimuler leurs carences. Par contre ce qui m'indigne c'est de prétendre faire passer pour le catholicisme ou pour un « développement » de la doctrine catholique ce qui est simplement la négation frontale de la foi et de la morale catholiques. De grâce, nous ne sommes pas des idiots."

Source : <http://benoit-et-moi.fr/2015-II/actualite/un-conseiller-de-lombre-nie-la-morale-catholique.html>